



BAREME DES REMBOURSEMENTS DE FRAIS

Saison sportive 2020-2021

Type de Financement	Montant	Date de Versement	Modalités
REMBOURSEMENT FRAIS Comité Directeur	<ul style="list-style-type: none"> 0,30 du Km x distance ville domicile + péage 	<i>Fin de chaque trimestre Décembre /mars/juin</i>	<ul style="list-style-type: none"> Tableur à compléter par chaque membre du Comité Directeur Tableur à envoyer par chaque membre du Comité Directeur au plus tard le dernier jour du mois accompagné des justificatifs éventuels (ex. péage)
REMBOURSEMENT FRAIS Des Représentants des clubs à Assemblée Générale	<ul style="list-style-type: none"> 0,30 du km x distance ville de domicile accompagné des justificatifs éventuels péage autoroute 	<i>30 jours fin de mois après la date de l'évènement</i>	<ul style="list-style-type: none"> Feuille de remboursement transmis par le secrétariat de ligue à compléter. Le covoiturage est fortement recommandé.
REMBOURSEMENT FRAIS Responsables et Membres des Commissions	<p>En cas de réunions diverses ou de déplacements prévus dans le budget validé par le Comité Directeur :</p> <ul style="list-style-type: none"> 0,30 du Km x distance ville domicile + péage 	<i>30 jours fin de mois après la date de l'évènement</i>	<ul style="list-style-type: none"> Tableur à compléter par chaque membre de Commission Tableur à envoyer par chaque membre de Commission au plus tard le dernier jour du mois accompagné des justificatifs éventuels (ex. péage) Une demande préalable doit être transmise au Trésorier Par le CTR
REMBOURSEMENT FRAIS Membres de l'ETR : - Responsable de l'arbitrage - Entraîneur régional	Suivant les modalités avec chaque responsable	<i>30 jours fin de mois après la date de l'évènement</i>	<ul style="list-style-type: none"> Facture auto-entrepreneur à transmettre par chaque responsable de commission à la ligue accompagné des justificatifs éventuels
REMBOURSEMENT FRAIS Directeur Technique de Ligue	<p>Plafond annuel de 5 000 €</p> <ul style="list-style-type: none"> Sur la base de l'assiette forfaitaire, 500 € bruts mensuels Par saison sportive de 10 mois Mise à disposition véhicule transport matériels 	Fin de saison	<ul style="list-style-type: none"> Facture auto-entrepreneur Note de frais à compléter par DTL et renvoyer à la ligue accompagnée des justificatifs

REMBOURSEMENT FRAIS Responsable de l'Ecole Régionale de Formation	<ul style="list-style-type: none"> Sur la base de l'assiette forfaitaire, 1200 € bruts par saison sportive pour la formation de son secteur plus 500 € frais de management des secteurs 	<i>Fin de saison</i>	- Facture auto-entrepreneur responsable de l'ERF et renvoyer accompagné des justificatifs à ligue
REMBOURSEMENT FRAIS Intervenant dans les secteurs Auvergne, Dauphiné-Savoie et Lyonnais de l'Ecole Régionale de Formation	Sur la base forfaitaire 1200 euros pour les intervenants : Secteur Lyonnais Secteur Dauphiné Savoie .0,30 du km x distance ville domicile	<i>Fin de saison</i>	- Facture auto-entrepreneur responsable de l'ERF et renvoyer accompagné des justificatifs à la ligue
REMBOURSEMENT FRAIS Intervenant d'examen de l'Ecole Régionale de Formation	<ul style="list-style-type: none"> Montant à fixer pour les trois secteurs interventions examen DIF 0,30 du Km x distance ville domicile + péage 	<i>30 jours fin de mois après la date de l'évènement</i>	<ul style="list-style-type: none"> Tableur à compléter par chaque intervenant de l'ERF dans le mois suivant l'intervention accompagné des justificatifs éventuels (ex. péage) Une demande préalable doit être transmise au Trésorier Général de la Ligue
REMBOURSEMENT FRAIS Commission sportive	A définir	<i>30 jours fin de mois après la date de l'évènement</i>	A définir
REMBOURSEMENT FRAIS Jury d'examen des grades	0,30 du Km x distance ville domicile + péage	<i>30 jours fin de mois après la date de l'évènement</i>	-Tableur à compléter par le responsable des Grades accompagné des justificatifs éventuels
REMBOURSEMENT FRAIS Arbitres & Juges katas	La ½ journée 30 euros + 0,30 du km + péage La journée entière 45 euros + 0,30 du km + péage Si la compétition à lieu sur deux jours est à plus de 100km prise en charge d'une nuit d'hôtel (forfait de 50 euros)	<i>30 jours fin de mois après la date de l'évènement</i>	Tableur à compléter par le responsable de l'arbitrage accompagné des justificatifs éventuels (péage hôtel, autoroute)